

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



Yvelines • Hauts-de-Seine

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL 78/92

Comité Social Territorial - EPI 78/92 - CST

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Comité Social Territorial

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

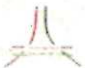

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				268
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	0	95	95	
Nombre de votes exprimés	0	94	94	
Nombre de votes blancs	0	1	1	
Nombre de votes nuls	0	0	0	
Taux de participation				35,45%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	CONVERGENCE SYNDICALE	63
	CGT	31

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	5
Nombre de représentants suppléants à élire	5

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{94}{5} = \boxed{18,8}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
CONVERGENCE SYNDICALE	63	3
CGT	31	1
Total des sièges attribués		4

4 siège(s) attribués au quotient

1 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

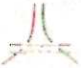

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
CONVERGENCE SYNDICALE	15,75	1
CGT	15,5	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	CONVERGENCE SYNDICALE	4
	CGT	1
Total		5

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

5 sièges titulaires à pourvoir - 5 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tif/Sup	Prénom Nom	Fonction
	4	Titulaire	Gael BECOT	Chef D'unité Entretien Et Exploitation Nord
		Titulaire	Hervé GENINASCA	Chargé De Mission Gestion Du Trafic
		Titulaire	Yves BERRY	Chargé De Secteur
		Titulaire	Bénédicte CHENE ALLEZY	Chargée De Mission Prévention.
		Suppléant	Christophe SAISON	Agent D'exploitation Routière
		Suppléant	Eric CELERIER	Chef D'unité
		Suppléant	Marie SAMJEE	Responsable Admonistratif Rh
		Suppléant	Nina-Cristina BORCEAN	Chef D'unité
	1	Titulaire	Grégory MAGRINO	Agent D'exploitation Routière
		Suppléant	Thierry COUPEAU	Chef De Groupe

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Guyancourt, jeudi 8 décembre 2022

JEAN JOSETE

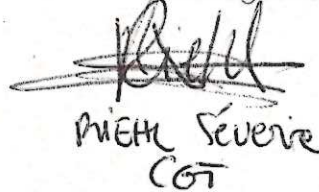


Le Président

Le Secrétaire

Imilly
Julie Smilly

Les délégués de listes



MICHELE Séverine
CGT



germain Decot
Convergence
Syndicale